

DECFO-SYSREM: Secteur enseignement

Rester attentif et mobilisé

En conséquence de la signature du document d'orientation générale du projet de nouvelle politique salariale entre la délégation du Conseil d'Etat et la FSF, deux séances spécifiques ont été agendées pour négocier notamment les mesures transitoires pour les enseignants dont les fonctions sont dévalorisées. 15 fonctions d'enseignement sont concernées.

Concrètement, il s'agit aujourd'hui de 1637 personnes, principalement des enseignants spécialistes du secondaire I et II, des semi-généralistes BFCII et MSGT.

Après celle du 23 juin, une nouvelle séance a été fixée au 8 juillet, en complément de celle déjà agendée au 1er juillet.

La question du futur salaire et du temps de présence aux élèves des enseignant-es du CIN, dorénavant colloquées en classe 9 comme l'ensemble des généralistes; ainsi que celle de la manière dont les enseignants vont être rétribués s'ils ne possèdent pas le titre correspondant à leur classification doivent également être négociées.

La délégation FSF-SPV est ressortie très déçue de la séance du 23 juin.

L'incapacité de la délégation du Conseil d'Etat à débattre sereinement des propositions des délégations des syndicats et associations faïtières du personnel, la langue de bois et les pertes de temps induites par des déclarations intempestives et menaçantes n'augurent pas d'un aboutissement rapide.

Il est temps que la délégation du Conseil d'Etat se reprenne.

Dans le cas contraire, la délégation donnera raison à ceux qui dénoncent un double jeu du gouvernement.

Dans ce contexte, de nouvelles mesures de lutte ne sont évidemment pas exclues...

Jacques Daniélou et Jean-Marc Haller
négociateurs au sein de la délégation FSF

Informations du secrétariat général

Carte de membre 2008

Le secrétariat général regrette le retard pris dans l'envoi de la carte de membre et remercie chacun pour sa compréhension à ce propos.

Des modifications ont eu lieu par rapport à l'année dernière, notamment l'apparition de rabais pour l'achat de vélos électriques et BMX auprès d'un nouveau partenaire, Michel Jeanmonod à Avenches, et l'élargissement de l'offre de Boullard musique à Morges.

En cours d'année, lors d'événements particuliers ou d'offres nouvelles, Majuscules ou la lettre courriel de la SPV vous informeront des nouvelles offres ou des modifications. JMH

Cotisation 2008

Pour rappel, le délai de paiement de la cotisation 2008 était fixé au 30 avril, avec possibilité d'informer le secrétariat général de demandes particulières, notamment le paiement fractionné, ou la demande d'un délai supplémentaire pour s'acquitter de l'entier de la cotisation.

Les personnes qui ne se sont pas annoncées et qui n'ont pas réglé la cotisation recevront prochainement un rappel, puis un éventuel deuxième d'ici fin août, augmenté de frais, selon décision de l'A.D. SPV de 2006.

Merci à chacun de régler son dû ou d'informer la SPV à l'adresse : secretariat@spv-vd.ch. JMH





En 2001, la nouvelle Loi sur le personnel a vu la durée hebdomadaire de travail des employés de l'Etat passer à 41,5 heures, alors qu'elle était de 42,5 heures précédemment. Avec 3 jours de vacances supplémentaires à Pâques et les décharges de fin de carrière, le congé sabbatique est l'une des trois compensations qui ont alors été accordées aux enseignants, en diminution de ce temps de travail hebdomadaire.

CONGÉS SABBATIQUES

Préparez dès maintenant vos dossiers !

S'il peut faire valoir dix ans d'ancienneté dans la profession, chaque enseignant a la possibilité de bénéficier de l'octroi d'un congé payé à but de ressourcement ou de perfectionnement professionnel.

Le congé peut courir sur une durée de trois à six mois.

Pour obtenir le congé, il est nécessaire de présenter un projet à un comité d'octroi, chargé de valider la demande et d'accorder le temps nécessaire à sa réalisation.

Toutes les informations sont à disposition dans les secrétariats d'établissement ou sur <http://www.vd.ch/fr/organisation/departements/formation-jeunesse-et-culture/ressources-destinees-aux-professionnels-de-lenseignement/>

Le délai d'envoi du dossier est le 30 septembre, pour un congé accordé lors de l'année scolaire suivante.

Actuellement, les collègues, souvent par manque d'informations, ne font que trop peu appel au fonds pour le congé sabbatique. La SPV a connaissance du fait que des directions d'établissement ne mentionnent pas l'existence de ce droit, considéré par certains comme perturbateur dans l'organisation de l'année scolaire.

Contrairement à cette regrettable pratique, l'ensemble des directeurs devraient pourtant promouvoir de manière militante un congé qui donne aux enseignants le moyen de se ressourcer pédagogiquement, professionnellement ou personnellement.

La SPV vous encourage donc à présenter des demandes, à créer des projets et à ainsi prouver l'attachement de chacun à cette prestation.

Jean-Marc Haller, secrétaire général

**SYNDICAT DES
ENSEIGNANTS
ROMANDS** SER

**27 septembre:
Assises romandes de l'Education**

Avec Johanna, Eric et Arsim, c'est l'échec. Total.

Alors les enseignants dépriment.

Certains se réveillent le matin avec la boule au ventre. Ils n'en peuvent plus de ces « barbares » qui mettent tout à bas.

Alors quoi ? Cadrer plus ?

Mais cadrer où, comment, cadrer qui ? Les mêmes ? Leurs familles ? Ceux qui ont cadré la jeunesse dans la servilité barbare de la consommation ?

Rendez-vous aux Assises romandes de l'Education, le 27 septembre à Lausanne/Dorigny.

Pour en débattre. Sans langue de bois !

ASSISES ROMANDES DE L'ÉDUCATION
CADRER POUR ÉDUIQUER
L'AUTORITÉ DE ET DANS L'ÉCOLE
SAMEDI 27 SEPTEMBRE 2008 - UNIL/LAUSANNE-DORIGNY



SYNDICAT DES ENSEIGNANTS ROMANDS SER
INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS: WWW.LE-SER.CH
AVEC LE SOUTIEN DE LA CIP, DE LA FAPET ET DU RIR